

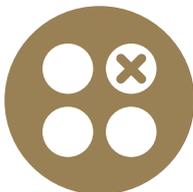


Assurance-hospitalisation PRIVÉE

Assurance complémentaire

Avec l'Assurance-hospitalisation PRIVÉE, vous bénéficiez d'une couverture en or – partout et en tout temps.

Offrez-vous le sésame qui vous permettra de bénéficier des meilleures prestations médicales dans le monde entier, d'un accès privilégié aux traitements et d'une chambre individuelle à l'hôpital.



Une liberté
de choix

Libre choix parmi les hôpitaux reconnus par CONCORDIA dans le monde entier



Un deuxième avis
médical

La prise en charge des coûts du deuxième avis médical d'un-e spécialiste avant une opération



Une assistance
universelle

Des conseils médicaux 24 heures sur 24 dans le monde entier avec concordiaMed premium

Assurance-hospitalisation PRIVÉE

Assurance complémentaire

Grâce à ses prestations complètes et ses services d'excellence dans le monde entier, l'Assurance-hospitalisation PRIVÉE est l'assurance complémentaire idéale pour les clientes et clients aux exigences élevées.

Prestations médicales d'excellence

Libre choix de l'hôpital dans le monde entier ¹
Libre choix de médecin à l'hôpital dans le monde entier ¹
Couverture intégrale pour les traitements à l'étranger en cas d'urgence
Prise en charge des coûts d'un deuxième avis médical avant une opération ou un traitement médical lourd

Confort à l'hôpital

Chambre individuelle pour un maximum d'intimité
Suivi privilégié et services d'excellence
Couverture dans le monde entier en division privée ¹

Pour les familles

Rooming-in: jusqu'à CHF 60/nuit pour les frais de séjour du parent accompagnateur dans l'hôpital où séjourne son enfant ou inversement
Versement d'un forfait de CHF 1'500 en cas de naissance ambulatoire ou à domicile

concordiaMed premium

Centrale d'appels d'urgence disponible 24 h/24 dans le monde entier
Prise de rendez-vous directe avec des médecins et des hôpitaux du groupe Hirslanden
Renseignements par téléphone en cas de questions médicales

Prestations supplémentaires

Contributions supplémentaires de CHF 70/jour pour les cures balnéaires et de convalescence médicalement prescrites (max. 21 jours/année civile)
Contributions supplémentaires de CHF 70/jour pour une aide ménagère sur prescription médicale (max. 30 jours/année civile)

Primes intéressantes

Pas de majoration des primes en cas de perception de prestations
--

Rabais sur les primes avec les franchises à option

Franchise à option	CHF 1'000	CHF 2'000	CHF 3'000	CHF 5'000	CHF 10'000
Rabais sur les primes	12 %	22 %	32 %	42 %	62 %

¹ Pour les méthodes de traitement reconnues en Suisse

Informations complémentaires sur
www.concordia.ch/privee

Ce flyer est fourni à titre d'information et ne constitue pas une offre. Les Conditions générales d'assurance (CGA) des assurances complémentaires des soins et les Conditions complémentaires d'assurance (CCA) de l'Assurance-hospitalisation de CONCORDIA sont déterminantes.

CONCORDIA
votre santé, notre priorité

Bundesplatz 15 · 6002 Lucerne · Téléphone +41 41 228 01 11
info@concordia.ch · www.concordia.ch